



Qualification du Cheval de Loisir

Règlement 2015

Version 1.03

D'après le règlement français établi par
l'IFCE
Institut Français du Cheval et de l'Équitation

PREALABLE

Cette qualification a pour objet de mettre en valeur certaines qualités demandées à un cheval (poney, âne ou mule) d'extérieur dans une pratique équestre qui allie PLAISIR et SECURITE.

Ces épreuves permettent d'apprécier les prédispositions physiques, les capacités, le comportement et le niveau d'éducation et de dressage d'un équidé.
Seul le cheval est jugé.

Les épreuves sont ouvertes aux équidés âgés de 1 an minimum sans distinction de race ni de modèle mais répondant aux conditions sanitaires en vigueur et identifiés et pucés.

Conditions sanitaires

Ne peuvent participer aux épreuves que les animaux régulièrement vaccinés contre la grippe équine : la mention de ces vaccins doit figurer sur le passeport du cheval.
Les animaux dont l'état sera jugé insuffisant ne seront pas autorisés à participer aux épreuves de même que les animaux qui présenteront une boiterie ou ayant un comportement dangereux.

Deux catégories sont prévues :

- cheval en main : de un à 3 ans, plus de trois ans autorisé hors concours
- cheval monté : à partir de 3 ans.

Ces épreuves sont ouvertes à tout cavalier ou propriétaire.

Une licence FFE (d'un jour éventuellement) sera obligatoire et pourra être souscrite sur place.

Les cavaliers porteront une tenue correcte et adaptée à leur style et une bombe aux normes en vigueur.

De même le harnachement doit être en bon état.

Les éperons sont interdits, la cravache autorisée mais à condition qu'elle soit utilisée à bon escient. Dans le cas contraire, elle sera pénalisante.

Tout type d'embouchure est autorisé mais les juges peuvent tenir compte de leur particularité sur l'attribution des notes, surtout lors du test de galop.

Le cavalier qui ne suit pas les injonctions des juges et/ou a un comportement dangereux ou brutal pourra être exclu sans compensation d'aucune sorte.

Un cheval ne peut se présenter qu'une fois sur l'épreuve de la journée.

Les épreuves comportent quatre parties :

- **Examen vétérinaire**
- **Jugement du modèle et des allures (en main)**
- **Présentation montée aux 3 allures et en groupe**
- **Série de 12 tests de comportement et maîtrise du galop .**

Pour la catégorie junior pas de présentation montée donc 3 parties et 8 tests de comportement.

Examen vétérinaire

Signalement extérieur :

- Contrôle identification (carnet européen)
- Vaccination
- Etat général

Examen général :

- Cardio- vasculaire
- Respiratoire

Modèle et allures

Présentation en main classique permettant aux juges d'apprécier la morphologie de l'animal.

On attache surtout de l'importance au dos, à l'encolure et aux aplombs.

Immobilité, pas et trot en ligne.

Observation - tête et encolure

- rayons
- dos et membres
- aplombs
- impression générale

Présentation montée

Pour la catégorie montée uniquement.

Les allures sont évaluées en reprise aux deux mains, de préférence rênes longues.

Les animaux ne doivent pas montrer d'agressivité envers les autres ni faire preuve d'un instinct grégaire excessif.

Observation - pas, trot, galop

- attitude sous la selle, absence de défenses
- souplesse et confort apparent
- attitude vis à vis des autres chevaux

A ce stade, le vétérinaire et un juge expérimenté décideront ensemble si le cheval peut être admis aux épreuves. Leur décision est sans appel.

Un refus est toujours motivé.

Tests comportementaux

Le nombre total d'épreuves est de 13 pour les chevaux montés et de 8 pour les chevaux en main, ce qui donnera un total de points sur 65 pour les chevaux montés et 40 pour les chevaux en main (pas de montoir ni d'arrêt d'urgence).

La maîtrise du galop ou arrêt d'urgence est obligatoire et éliminatoire.

Les six premiers tests sont obligatoires lors de chaque épreuve, les suivants sont laissés au choix des organisateurs.

Remarque : toutes les épreuves seront présentées sans brutalité, dans le plus grand respect du cheval et la plus grande liberté du cavalier présentateur et en respectant les normes de sécurité.

- 1^{ère} épreuve
Embarquement en van

Le cheval en main embarque avec une seule personne dans un van 2 places. La petite porte avant et la séparation sont ouvertes. Le cheval entre calmement et au pas, sans friandise ni cravache ni autre cheval à côté, le cavalier passe sous la barre de poitrail. Il reste immobile pendant 10 secondes sans reculer. Ensuite il sort à reculons dans le calme.

- 2^{ème} épreuve
Donner les pieds

Le cheval est attaché (ou non) au van et donne ses quatre pieds minimum 5 secondes sans forcer. Les antérieurs sont tenus à une main, les postérieurs posés sur la cuisse (position de maréchal-ferrant). Le cheval non attaché et sans personne à la tête bénéficie d'un point bonus.

- 3^{ème} épreuve
Le montoir

Le cavalier arrive à pied. Il place le cheval dans un cercle de 3m de diamètre, tracé à la chaux ou peint en blanc. Le cheval reste immobile pendant la mise en selle et jusque 10 secondes après celle-ci.

Un montoir peut être utilisé.

- 4^{ème} épreuve
Surprises visuelles et auditives

Les surprises peuvent être constituées de parapluies, d'animaux, de sachets en plastique, de boîtes de conserve, etc. Le cheval sera jugé en fonction de l'ampleur de ses réactions. Le but de cette épreuve est de juger le mental du cheval et d'évaluer son niveau de sécurité.

- 5^{ème} épreuve

Tronc d'arbre

Le cheval franchit librement un tronc d'arbre de maximum 40cm de diamètre posé au sol, soit en l'enjambant ou en le sautant.

- 6ième épreuve
Franchissement d'un gué

Le cheval franchit au pas et librement un gué d'une longueur de 3m minimum.

Les épreuves de 7 à 12 peuvent être remplacées par d'autres épreuves au choix de l'organisateur. Elles auront pour but de mettre les chevaux dans des conditions inconnues.

Exemples de tests libres :

- 7ième épreuve
Chantier

Le cheval franchit au pas et librement un couloir en L garni de barrières de chantier, de panneaux de signalisation, rubalises...

- 8ième épreuve
Contrebas

Le cheval franchit un contrebas de 30cm au pas ou au trot et librement.

- 9ième épreuve
Contre-haut

Le cheval franchit un contre-haut de 50cm au pas ou au trot et librement.

- 10ième épreuve
Passerelle

Le cheval franchit au pas et librement une passerelle avec ou sans rampe posée à plat sur le sol. La passerelle ne peut pas être glissante ni humide. Aucun pied ne peut sortir.

- 11ième épreuve
Portique

Le cheval franchit un portique (hauteur environ 2,50m) au pas et librement. L'obstacle est garni d'objets perturbants tels que linges, bandes de plastique, bâche au sol, bidons, etc.

- 12ième épreuve

- Bâche

Le cheval franchit une bâche au pas et librement. L'obstacle peut être garni d'objets perturbants tels que linges, bandes de plastique, bâche au sol, bidons, etc.

- 13ième épreuve obligatoire

- Maîtrise du galop ou arrêt d'urgence

Le test du galop a pour objectif de vérifier la capacité de l'animal à s'arrêter à partir d'un galop soutenu sur une distance raisonnable.

Le cheval se déplace en ligne droite dans un couloir de 5m de large et de 50 à 100 mètres de long sur un terrain plat et au galop franc et soutenu. Au coup de sifflet le cheval s'arrête le plus rapidement possible sans défenses ni changement de trajectoire. Un deuxième essai est accordé si le galop n'est pas assez soutenu et/ou si l'arrêt d'urgence a échoué la première fois.

Systeme de cotation

Chaque épreuve compte pour 5 points. Seul l'arrêt d'urgence est éliminatoire, c'est-à-dire que l'échec de cette épreuve entraîne d'office l'échec de la qualification.

Pour les chevaux montés :

Le total des points obtenus sur 65 doit être d'au moins 39 pour obtenir la qualification.

Arrêt non satisfaisant : AJOURNE

Moins de 39 points : AJOURNE

De 39 à 47 points : QUALIFIE

De 48 à 54 points : SELECTION

55 points et plus : ELITE

Pour les chevaux en main :

Le total des points obtenus sur 40 doit être d'au moins 24 pour obtenir la qualification.

Moins de 24 : AJOURNE

De 24 à 28 : QUALIFIE

de 29 à 33 : SELECTION

34 et plus : ELITE.

Le cheval doit en outre avoir satisfait aux épreuves de modèle et allures avec la mention satisfaisant pour être QUALIFIE, bien pour être SELECTION et très bien pour être ELITE.

Pour les chevaux ayant réussi l'épreuve, un cachet sera apposé sur leur passeport, il y sera fait mention de la date, le lieu et les points obtenus. Un registre des chevaux qui ont été qualifiés sera tenu par la commission QCL afin de garder une trace officielle.